



**DELIBERATION N° 21/104 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DU RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF
DE CORSE RELATIF AU SUIVI DES MOTIONS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE
DE CORSE EN 2020/2021**

**CHÌ PIGLIA ATTU DI U RAPORTU DI U PRESIDENTE DI CUNSIGLIU ESECUTIVU
RILATIVU A U SEGUITU DI E MUZIONE VUTATE DA L'ASSEMBLEA DI CORSICA
IN LU 2020/2021**

SEANCE DU 20 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt mai, l'Assemblée de Corse, convoquée le 6 mai 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI,

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François BENEDETTI à M. Pierre-José FILIPPUTTI
M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à M. Jean-Charles ORSUCCI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Paul LEONETTI à M. Pierre-José FILIPPUTTI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Marcel CESARI
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
Mme Marie-Hélène PADOVANI à M. François ORLANDI
M. Antoine POLI à M. François ORLANDI
M. Pierre POLI à Mme Mattea CASALTA

Mme Catherine RIERA à M. Jean-Charles ORSUCCI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
M. Jean-Guy TALAMONI à M. Petr'Antone TOMASI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 3221-10-1, L. 3311-2, L. 4221-5, L. 4231-7-1, L. 4238-8, L. 4231-8-2, L. 4422-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence modifiée pour faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** les délégations d'attributions au Conseil Exécutif de Corse et à son Président, attribuées par délibérations successives de l'Assemblée de Corse,
- VU** la délibération n° 18/006 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 portant adoption du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse,
- VU** la délibération n° 20/096 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juillet 2020 portant prorogation du cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse prévu par la délibération n° 20/065 AC du 24 avril 2020,
- VU** les différentes délibérations de l'Assemblée de Corse adoptant des motions en 2020 et en 2021 (de janvier à avril),
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (63) : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE du rapport du Président du Conseil exécutif de Corse et ses tableaux annexés, relatifs au suivi des motions adoptées par l'Assemblée de Corse en 2020/2021, joints à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 20 mai 2021

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 20 ET 21 MAI 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

SEGUITU DI E MUZIONE VUTATE DA L'ASSEMBLEA DI
CORSICA IN LU 2020

SUIVI DES MOTIONS ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE DE
CORSE EN 2020

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la session de mai 2021 de votre Assemblée, dernière de la mandature, consacrée à l'examen de plusieurs bilans relatifs à l'année 2020.

Comme l'an dernier, il est à observer que les motions traitent de thématiques d'actualité, présentant souvent un caractère d'urgence selon le contexte social ou sociétal, et traduisant la plupart du temps un réflexe de solidarité par rapport à des segments de population exposés à des risques de toute nature.

Le présent rapport abordera de manière synthétique, d'une part, la typologie des motions examinées, d'autre part, l'analyse des diverses réponses obtenues ; enfin, les enseignements que l'on peut en tirer sur la période et pour l'avenir.

Pour information, un tableau complémentaire relatif au suivi des motions adoptées par l'Assemblée pour l'année 2021 (arrêté au mois de mars) est annexé au présent rapport. Il sera complété d'ici la fin de l'année en vue d'une présentation consolidée en 2022.

1. Typologie des motions adoptées

31 motions ont été examinées (dont 30 adoptées) en 2020. Cela représente 55 de moins qu'en 2019 (86). Cette situation s'explique bien évidemment par le contexte particulier d'une crise sanitaire sans précédent, le format des sessions en ayant été impacté. Entre le 14 février et le 24 avril, par exemple, aucune session n'a pu être organisée. La durée moyenne des sessions a été également réduite du fait des règles sanitaires à respecter en semi-présentiel ou des contraintes techniques en distanciel (Teams).

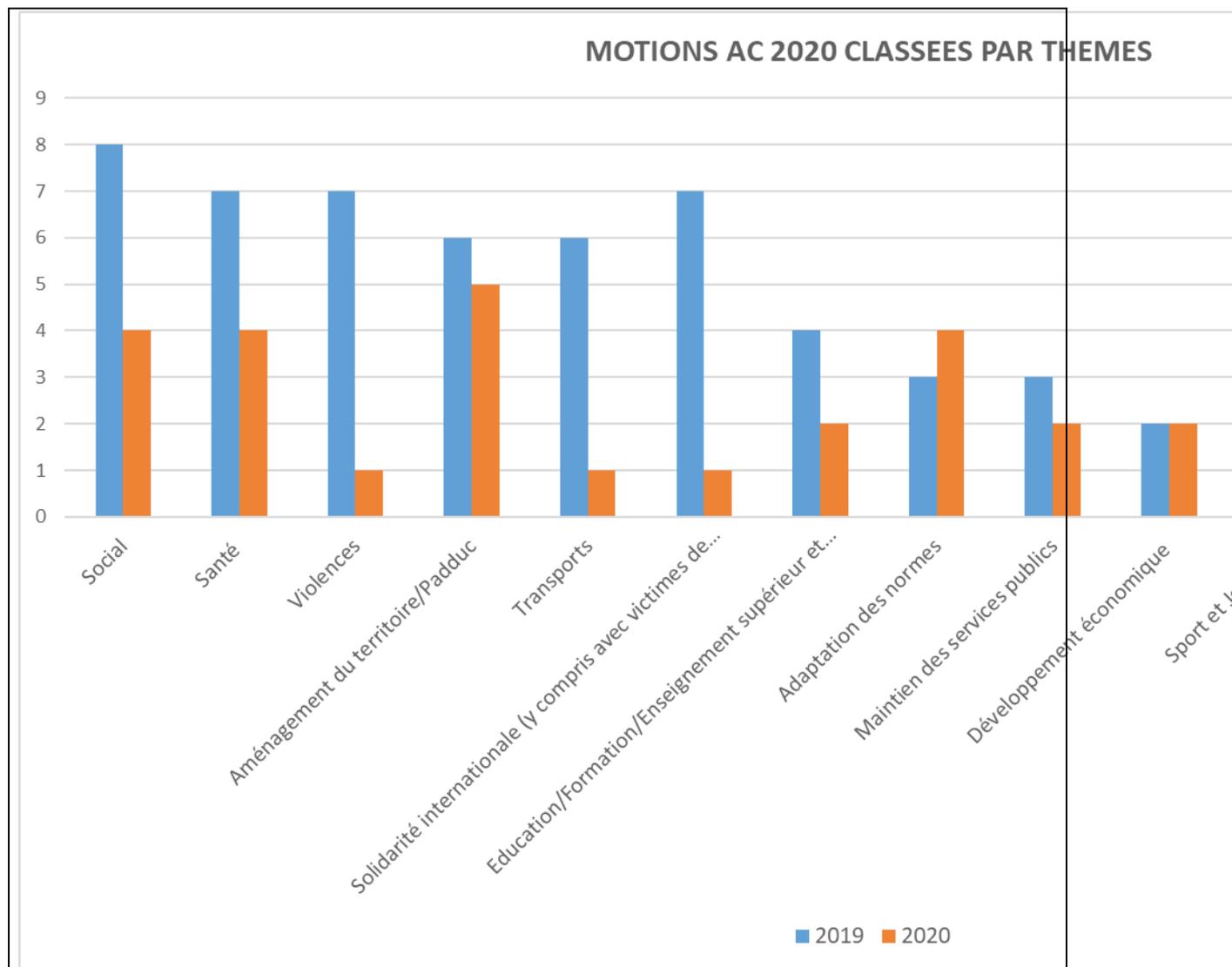
A noter que, sur ces 30 délibérations adoptées, une est une « résolution » revêtant un caractère un peu plus solennel qu'une motion classique. Relevons, pour le cas de la résolution du 24 avril concernant l'application des mesures de libération anticipée au titre de la crise sanitaire à l'ensemble des détenus corses, l'association de l'ensemble des instances à cette résolution, portée donc par quelques 242 élus, toutes instances confondues, exécutive, délibérante et consultatives ! Une première...

Enfin, une délibération a porté « rejet de la motion » déposée par leurs auteurs (modification du règlement intérieur du Comité de Massif).

Les domaines concernés par les motions en 2020, sont rattachables aux politiques publiques mises en œuvre par la Collectivité. Elles sont classées par ordre de

fréquence de dépôt. Entre parenthèses figure le cas échéant le nombre correspondant de motions adoptées en 2019.

- Aménagement du territoire / Padduc : 5 (6 en 2019)
- Social : 4 (8 en 2019)
- Santé : 4 (7 en 2019)
- Adaptation des normes : 4 (3 en 2019)
- Education/Formation/Enseignement supérieur et recherche : 3 (1 en 2019)
- Maintien ou implantation des services publics : 2 (3 en 2019)
- Développement économique : 2 (2 en 2019)
- Violences : 1 (7 en 2019)
- Transports : 1 (6 en 2019)
- Solidarité internationale 1 (7 en 2019)
- Patrimoine/ Culture : 1 (0 en 2019)
- Sport et Jeunesse : 1 (4 en 2019)
- Prisonniers politiques : 1 (2 en 2019)



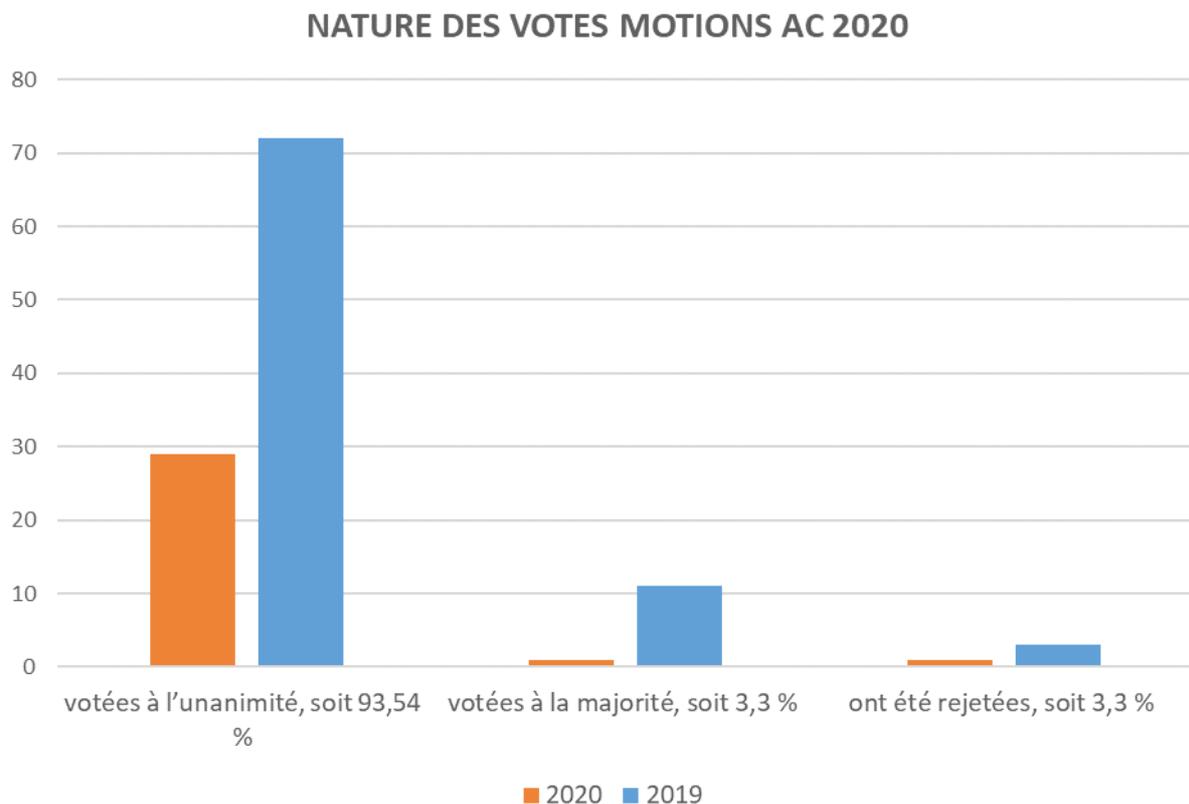
A noter que cette typologie est indicative, dans la mesure où un certain nombre de motions portent sur des sujets transversaux. Quelques exemples :

- La défense de personnels dont l'emploi est menacé est catégorisée dans la rubrique « Social » alors qu'elle peut concerner le maintien d'un service public,
- La langue corse et le domaine éducatif sont souvent abordés dans une dialectique commune.

Le parti a donc été pris de regrouper les motions par grandes thématiques dominantes, plutôt que de les disséminer dans un inventaire trop large et pas forcément exploitable.

Nature des votes : sur 31 motions déposées (86 en 2019) :

- **29 ont été votées à l'unanimité**, soit 93,54 % (72 en 2019, soit 83,72 %), dont 5 à l'unanimité des votants
- 1 a été votée à la majorité, soit 3,3 % (11 en 2019, soit 12,79 %)
- 1 déposée par un groupe d'opposition, a été rejetée, soit 3,3% (3 en 2019, soit 2,32 %).



Il semble assez logique, au vu de ces statistiques, que l'objectif recherché par les auteurs des motions soit plutôt un vote consensuel, dès lors en particulier qu'il s'agit d'une cause d'intérêt général. D'où l'intérêt d'accorder en tant que de besoin le temps nécessaire aux échanges, susceptible de se traduire soit par des fusions de motions, soit par des amendements, de nature à garantir un vote le plus large possible, garant d'une plus grande légitimité du message à faire passer aux destinataires.

2. Analyse des réponses obtenues

Au préalable, il convient de souligner que la plupart des lettres de notification des motions ont été transmises sous double timbre, Président du Conseil exécutif et Président de l'Assemblée de Corse, poursuivant ainsi une démarche initiée sous les précédentes mandatures. Cela permet d'afficher la mobilisation conjointe des organes exécutif et délibérant dans le portage des motions, quand bien même la prérogative de la mise en œuvre des délibérations de l'Assemblée revient de par les textes au Conseil exécutif.

Par souci de transparence, un **tableau récapitulatif** des réponses est joint au présent rapport.

Dans sa version numérique, il comprend :

- Les références de chaque motion (intitulé, date et numéro de la délibération de l'AC), avec un lien hypertexte permettant d'en afficher le texte intégral,
- La synthèse du dispositif proprement dit de la motion (hors considérants),
- Les références des lettres de notification (destinataires, date, et lien hypertexte pour accéder au contenu intégral des lettres),
- Les références des réponses lorsqu'elles sont parvenues (date, signataire, et lien hypertexte pour accéder au contenu intégral),
- Toutes observations utiles, mettant par exemple en perspective, selon la thématique de la motion en question, les motions AC votées en 2019, les motions des instances consultatives, les références à tel ou tel évènementiel permettant de contextualiser le vote ou le suivi de la motion, ou encore la référence à des rapports du Conseil exécutif ayant été présentés à l'Assemblée dans les mois ayant suivi les motions le demandant.

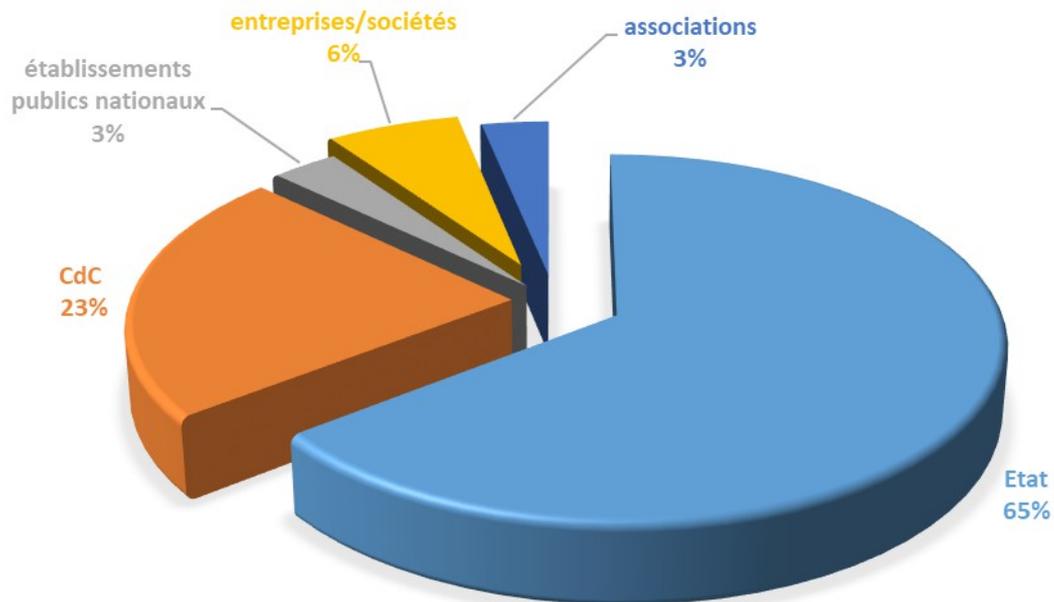
Il convient de souligner également que ce tableau et l'ensemble des réponses ont été mis en ligne sur le « Spaziu Muzione » créé en 2020, et permettant aux Conseillers à l'Assemblée de Corse, aux Conseillers exécutifs et aux attachés de groupes politiques de disposer et de partager des éléments d'information intégraux concernant le suivi de ces motions.

On rappellera brièvement la diversité des destinataires, la teneur des réponses.

Plusieurs types de destinataires sont concernés :

- L'Etat, du plus haut niveau (Présidence de la République, Premier ministre, Ministres), Préfet de Corse, Rectrice de Corse, directions déconcentrées. En cas de saisine des autorités centrales, le Préfet de Corse a été systématiquement mis en copie, afin d'assurer le lien avec « l'Etat local » ;
- Les Députés ou Sénateurs de la Corse ;
- Les Conseillers exécutifs, les services, agences et offices de la Collectivité ;
- Les autorités locales (Maires, Présidents d'EPCI, Syndicat mixte, autres établissements publics...);
- Des établissements publics nationaux ;
- Des entreprises ;
- Des associations (fédération sportive).

REPARTITION DES MOTIONS AC 2020 PAR DESTINATAIRES EN %

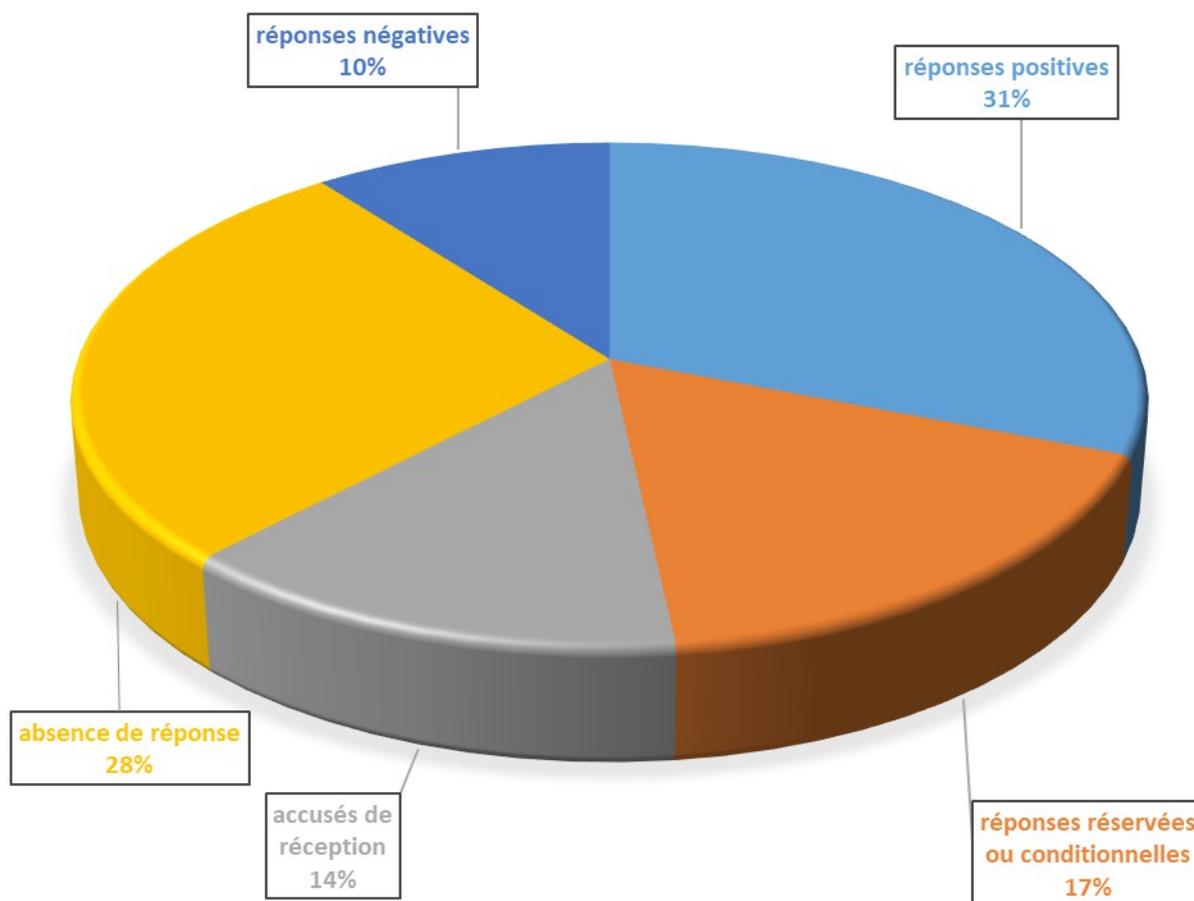


La teneur des réponses est variable : 5 niveaux de réponses sont identifiables

- *Réponses positives,*
- *Réponses réservées ou conditionnelles*
- *Simple accusés de réception*
- *Réponses négatives*
- *Absence de réponse*

Les courriers restés sans réponse ont fait l'objet de relances systématiques et répétées auprès de leurs destinataires, y compris le cas échéant par des relances téléphoniques directes auprès de personnes-contact susceptibles de faciliter les réponses.

TYPES DE REPONSES AUX MOTIONS AC 2020 EN %



Quelques exemples par rubrique :

1/ Réponses positives (ou de tendance positive) : 9

- **Formation :**

* création de formation en immersion dans le domaine de l'accompagnement à domicile : agrément d'un centre sur Aiacciu en 2020 (diplôme d'Etat d'accompagnement éducatif et social) ; projets sur Bastia et Corti. Aucune difficulté d'insertion dans ce secteur. Expérimentation en cours du nouveau modèle de financement des SAAD (DGA Social Santé)

- **Santé :**

* prise en charge des déplacements médicaux sur le continent : motion reprise par les conseils des 2 CPAM de Corse à l'extension du service et de l'assistance à l'ensemble des bénéficiaires de Corse, par la signature d'une convention avec Air Corsica, la réservation du second accompagnant est assurée avec application du tarif résident.

- **Aménagement du territoire :**

* *Réhabilitation des Bains de Petrapola* : après réunion de concertation sur le terrain le 30 août 2020 avec la Com Com de Fium'Orbu Castellu, 2 phases de

travaux ont été actées. Phase 1 réouverture des thermes (1 M€) démarrage juin 2021, en vue d'une réouverture en avril 2022. Phase 2 : réhabilitation du bâtiment (3 M€) démarrage second semestre 2022

- Développement économique :

** Soutien à la production locale : l'ODARC a mis en œuvre plusieurs projets sous l'égide de A Strada di i sensi qui regroupe 422 adhérents dont 373 agriculteurs, et a mis en œuvre plusieurs outils : option drive et livraison ; packages touristiques ; accompagnement projet « circuits courts » de la chambre d'agriculture de Haute-Corse ; accompagnement financier de la commercialisation en circuits courts de la FRCA ; label restaurant « gusti di Corsica », adaptation du taux de subvention des aides au titre du PDRC et projet de création d'un marché d'intérêt national.*

L'Etat a déjà engagé un certain nombre d'actions concrètes en application de la loi Egalim et des décisions du comité régional de l'alimentation : projets alimentaires territoriaux, étude sur la restauration collective en cohérence avec le développement des filières agricoles corses, mesures à venir dans le cadre du CPER 2021/2027.

- Violences :

** Plan de lutte et de prévention contre toute forme de harcèlement (prévention/sensibilisation/formation) : observatoire des violences faites aux femmes en cours d'installation ; observatoire territorial de l'enfance ; interventions en milieu scolaire par la direction de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire (services de protection de l'enfance), les Centres de planification et d'éducation familiale, et les centres de dépistage ; formation des travailleurs sociaux : colloques et cycle de réunions en 2020 autour de l'utilisation des compétences psycho-sociales.. Déploiement enfin de cellules d'écoute sur l'ensemble du territoire insulaire (maillage avec associations d'utilité publique, et mise en œuvre de procédures d'urgence pour l'accueil des femmes victimes de violences conjugales).*

2/ Réponses réservées ou conditionnelles (et ouvrant parfois des perspectives) : 5

- Santé :

** obtention d'un statut dérogatoire pour les infirmiers libéraux : la Corse est déjà sur-dotée, mais est à l'étude la possibilité de procéder à une reconnaissance de leur activité spécifique au titre de l'article 51 de la loi de financement de la sécurité sociale (ARS) ;*

** création d'un CHU en Corse passant par l'étape d'un CHR régional multisites :*

Le projet régional de santé et son schéma privilégient davantage une coopération active entre les établissements publics et privés concourant à la mise en œuvre de la future réforme des activités de soins (ex : institut régional du cancer de Corse ; équipements d'imagerie maillés entre les territoires ;

** reconnaissance en maladies professionnelle des pathologies liées à une infection au SARS CoV2 (Covid-19) : pour l'instant, la liste fixée par le décret n° 2020/1131 du 14 septembre 2020 est limitative (ARS et Ministère, suite à question écrite des Députés Michel Castellani du 21 juillet 2020 et Jean-Félix Acquaviva du 13 octobre 2020).*

- Adaptation des normes :

* *maintien de l'arrêté de non-introduction de végétaux en Corse et demande d'adaptation réglementaire : prise d'un nouvel arrêté préfectoral renforçant les contrôles documentaires et sanitaires sur site. En revanche, pas d'extension envisagée au profit du Président du Conseil exécutif des prérogatives de prévention, surveillance et lutte contre les dangers phytosanitaires (notamment xylella fastidiosa).*

3/ Réponses négatives : 3

- **Energie** : la ruine du pont génois de A Funtanella en aval du barrage de Calacuccia ne peut être imputé à EDF (qui ne pourra donc pas participer financièrement à sa reconstruction) ; la Direction d'EDF se déclare toutefois prête à participer à des réunions avec les élus locaux pour présenter sa politique hydro-électrique
- **Education** : les postes occupés par des agents d'enseignement en CDD ou CDI sont exclus de la circulaire du Ministère de l'agriculture du 16/01/2020.
- **Sport** : play-off de ligue 2 /matches de barrage L1 et L2 Football (motion votée tardivement par rapport au calendrier sportif).

4/ Accusés de réception : 4

- **Prisonniers** : Application des mesures de libération anticipée prévues au titre de la crise sanitaire à l'ensemble des détenus corses (Garde des Sceaux, aucune réponse par la suite, malgré annonce d'« un prochain courrier »)
- **Solidarité internationale** : soutien à la population arménienne du Haut-Karabakh)

5/ Aucune réponse (malgré relances) : 8

- De l'Etat, sur un certain nombre de motions (attente des résultats des relances en cours) :

3. Enseignements à tirer sur le dépôt et le suivi des motions

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de l'analyse des motions. On peut les regrouper en deux catégories : sur le fond, et sur la procédure.

3.1 : Sur le fond :

3.1.1 Comme en 2019, on peut noter une certaine réactivité des destinataires, avec un engagement à approfondir l'examen des situations lorsqu'elles revêtent un caractère sensible ou fortement évolutif.

- Volonté de dialogue et de coopération dans certains cas,

- Blocage du fait d'une lecture rigide de la répartition des compétences dans d'autres cas (notamment lorsqu'il s'agit du régalién),
- A noter que lorsque les motions sont adressées prioritairement au Conseil exécutif, celles-ci peuvent trouver un « exutoire » dans l'élaboration d'un rapport ponctuel sur telle ou telle thématique, voire l'élaboration de nouveaux schémas d'orientation ou de règlements d'aides. A titre d'exemples, le rapport sur les violences faites aux femmes, le suivi de l'avis de l'Autorité de la Concurrence, ou le soutien aux productions locales.
- La résolution d'un certain nombre de difficultés soulevées dans les motions est assujettie au « facteur temps », car elles supposent bien souvent de trouver une réponse s'inscrivant dans la durée. Ex : celles relatives à l'accompagnement des formations à l'aide à domicile, ou les travaux d'aménagement des Bains de Petrapola.

A noter que dans certains cas, une même motion notifiée à plusieurs destinataires a pu engendrer plusieurs réponses.

3.1.2 Trois types de risques avaient été relevés l'an dernier, que cela soit lors du dépôt des motions ou de l'analyse des éléments de réponse aux lettres de notification : le risque de redondance, le risque de contradiction avec d'autres motions ou résolutions portées par d'autres instances de la Collectivité, ou tout simplement le risque de non-faisabilité.

- *Risque de redondance avec des rapports présentés par le Conseil exécutif, ou avec des questions orales : celui-ci demeure, même si une amélioration a pu être constatée en 2020 :*

Ce risque rejoint l'observation précédente, relative au nombre de motions déposées.

Dans le cadre d'une organisation équilibrée des débats, et sachant que l'ordre du jour des séances est notifié par le Conseil exécutif au moins 15 jours à l'avance, conformément au règlement intérieur, il n'y a aucune justification a priori de déposer une motion sur une thématique faisant l'objet d'un rapport transmis à l'ordre du jour d'une même session ; de même, la concertation entre les groupes devrait s'intensifier autant que faire se peut pour éviter le dépôt de motions portant sur des sujets abordés lors de questions orales. Cela permettrait d'éviter des redites d'une séquence à l'autre de la session.

- *Risque de duplication ou de contradiction avec des motions adoptées par des instances consultatives :*

Certes, ces instances émettent des motions ayant plutôt un caractère de vœux, et n'ayant pas de ce fait la même force qu'une délibération ; mais en cas de divergence de position sur le fond, il conviendrait que ces motions consultatives parviennent avant les sessions durant lesquelles les motions soumises à l'Assemblée de Corse sur le même sujet devront être examinées.

A noter cette année, l'élaboration concomitante au présent rapport, d'un autre sur le suivi des motions et des avis des instances consultative, destiné à accroître l'efficacité de la coopération.

Pour contourner ce risque, plusieurs voies méritent d'être explorées :

- Des motions/ résolutions peuvent être élaborées en concertation entre les organes consultatifs, exécutif et délibérant (cf. résolution/prisonniers)
- Participation du Conseil exécutif plus soutenue aux réunions des instances consultatives, en faisant part des avis du CE sur les projets de motion déposés par lesdites instances ; cela est arrivé fréquemment en 2020 lors des réunions du CESEC et de l'Assemblea di a Giuventù.

A noter que ces questions relatives à l'amélioration des processus de coopération entre les instances, ont été régulièrement abordées en 2020 dans le cadre du réseau des Secrétariats généraux (Cumitatu « SG5 »), mis en place au printemps 2018 dans le sillage de la création de la Collectivité de Corse.

- *Risque de non-faisabilité (expliquant la plupart du temps l'absence de réponse) :*

Certaines motions déposées sans analyse préalable de faisabilité encourent réellement le risque de ne pas connaître de suite, si ce n'est le constat de l'impossibilité de les concrétiser. Il s'agira alors de pétitions de principe. Un progrès a été constaté en 2020, ce cas de figure ne s'étant quasiment pas posé. Mais il convient de demeurer vigilant, par exemple dans le cadre d'un dialogue entre les représentants des groupes politiques (voire leurs attachés) avec les services de la CdC, des personnalités qualifiées issues par exemple des instances consultatives, ou des experts.

3.2: Sur la procédure :

Trois paramètres peuvent être ciblés : les délais, le nombre, et le suivi de rencontres avec des partenaires.

- *En ce qui concerne les délais :*

Cette question concerne les délais de dépôt des motions, en amont de la session, et les délais de traitement en aval de leur vote.

- *En amont de leur dépôt :*

Le délai de dépôt des motions a été aligné depuis septembre 2020 sur celui des questions orales, pour, d'une part, accentuer la mise en cohérence entre ces deux types d'initiatives, et, d'autre part, permettre au Conseil exécutif - qui se réunit chaque mardi matin - d'en prendre connaissance au moins 3 jours avant la session, afin de pouvoir émettre un avis collégial et plus circonstancié qu'en séance. Une amélioration notable en a résulté, même s'il convient de rester vigilant sur le respect de ce délai.

- *En aval de leur vote :*

Dans toute la mesure du possible les motions doivent pouvoir être notifiées au plus tard dans les quelques jours qui suivent leur adoption ; un progrès a pu être enregistré par rapport à 2019, afin de ne pas courir le risque d'obsolescence et

perdre de leur intérêt, surtout s'il s'agit d'une interpellation d'autorités revêtant un caractère d'urgence.

- *S'agissant du nombre :*

Du fait de la crise sanitaire, en 2020, un volume moindre de motions a été enregistré (31 contre 86). En 2019, il était souligné que le volume de « vitesse de croisière », par session, pouvait correspondre par exemple au nombre de groupes, à savoir 6 par mois, ce qui permettrait à chacun d'entre eux, et notamment l'opposition, de conserver une tribune et un droit d'interpellation, conforme à l'esprit démocratique. Une autre proposition, en cas de motions d'un nombre supérieur à 6, consisterait à donner la priorité aux groupes de l'opposition, afin alors de veiller à l'équité de traitement. Cette proposition s'inscrirait d'ailleurs dans l'esprit du rapport sur la « modernisation des pratiques institutionnelles », adopté à l'unanimité par les Conseillers à l'Assemblée de Corse, avec l'appui du Conseil exécutif, le 14 février 2020.

Il est à relever enfin qu'en cas de pluralité de motions déposées sur un même sujet, un accord est en général intervenu entre les groupes (majorité et opposition confondues) pour parvenir à une motion commune, ce qui est une voie à encourager, en particulier sur des thématiques d'intérêt général.

Tel est l'état des lieux des motions approuvées en 2020, de leur suivi, et des enseignements que l'on peut en tirer pour l'action future, tant sur le fond qu'en terme de participation à la vie démocratique des institutions et au-delà, à leur gouvernance d'ensemble.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte du présent rapport et de ses annexes.

SEGUITU DI E MUZIONE VUTATE DA L'ASSEMBLEA DI CORSICA
 SUIVI DES MOTIONS VOTEES PAR L'ASSEMBLEE DE CORSE
 ANNU 2020 / ANNEE 2020

INTITULATI INTITULES DES MOTIONS Délibération AC (numéro, date, liens hypertexte) Quantum du vote	SINTESI MUZIONI SYNTHESE DES DELIBERATIONS	NUTIFICAZIONI LETTRES DE NOTIFICATION Date de transmission auprès des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	RISPOSTE DATES REPONSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
IMPIEGU – INSERZIONE PROFESSIONALE / EMPLOI – INSERTION PROFESSIONNELLE				
Délibération AC N° 20/012 Création d'une	PROPOSE la création par la Collectivité de Corse, en partenariat avec les différents acteurs, d'une action d'insertion professionnelle spécifique dans le domaine de l'aide à domicile, en immersion, afin de pallier le manque de personnel et valoriser cette profession. SOUHAITE qu'en contrepartie, les structures partenaires s'engagent à proposer des Contrats à Durée Indéterminée aux personnes ayant suivi l'action d'insertion professionnelle une fois celle-ci achevée.	JF CUBELLS + MP SIMONI FAZI, DGA S/c	Mail DGA JF CUBELLS - 12/10/2020 Note DGASS - 13/11/2020	
ADATTAZIONE DI E NORME GHJURIDICHE / ADAPTATION DES NORMES JURIDIQUES				
Délibération AC 20/058 Transfert à la CdC	RENOUVELLE sa demande de transférer à la Collectivité de Corse, les compétences relatives au service public de l'emploi en matière de formation, d'accompagnement et d'insertion des demandeurs d'emplois et des ressources afférentes, conformément aux termes de la délibération de l'Assemblée de Corse n°16/066 AC du 11 mars 2016 et aux réponses du Conseil Exécutif de 2017 et 2019. DEMANDE que la Collectivité de Corse, dans cet esprit et à titre conservatoire, candidate à l'expérimentation programmée par le gouvernement. CHARGE le Président du Conseil Exécutif de Corse et le Président de l'Assemblée de Corse, chacun dans le cadre de ses prérogatives, de faire valoir la position de l'Assemblée de Corse auprès du gouvernement.	E. PHILIPPE, 1er Ministre 29/04/2020 (Copie M.PENICAUD, Ministre du travail - F.ROBINE, Préfet de Corse - J.GIACOMETTI-PIREDDA +JC ANGELINI, Conseillers exécutifs)	RELANCE LE 08/10/2020 Relance le 19/02/2021	

INTITULATI INTITULES DES MOTIONS Délibération AC (numéro, date, liens hypertexte) Quantum du vote	SINTESI MUZIONI SYNTHESE DES DELIBERATIONS	NUTIFICAZIONI LETTRES DE NOTIFICATION Date de transmission auprès des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	RISPOSTE DATES REPONSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
Délibération AC 20/203 Maintenance de l'arr	<p>DEMANDE le maintien en vigueur du niveau actuel de protection de l'arrêté préfectoral n° 15-580 du 30 avril 2015 relatif à la prévention de l'introduction de <i>Xylella Fastidiosa</i> en Corse.</p> <p>SOUHAITE que dans le respect des échanges intervenus lors du classement de la Corse en zone d'enrayement, les professionnels exportateurs disposent des mêmes modalités de gestion et proportions dérogatoires que celles accordées pour l'import.</p> <p>DEMANDE, conformément à la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 du Code de l'environnement, l'adoption d'un décret visant à modifier les dispositions réglementaires des articles R. 411-32 à R. 411-42, afin que les compétences en matière de prévention et de propagation des espèces exotiques envahissantes soient attribuées au Président du Conseil exécutif de Corse, en substitution du préfet de département,</p> <p>DEMANDE que les dispositions législatives et réglementaires attribuant au Président du Conseil exécutif de Corse les compétences relatives à la constitution des listes s'appliquent au-delà des espèces exotiques envahissantes, notamment en ce qui concerne la délivrance des autorisations d'introduction en Corse d'espèces indigènes cultivées hôtes de la bactérie <i>Xylella fastidiosa</i> (vigne, olivier, immortelle, etc.). »</p>	<p>Premier Ministre - 12/01/2021</p> <p>Préfet de Corse -12/01/2021 copie : L.M.</p>	<p>Réponse Préfet de Corse le 22/02/2021</p>	<p>Demande d'extension des pouvoirs normatifs, Dans rapport à venir (2021)</p>
Délibération AC 20/206 Opposition vote	<p>REAFFIRME son hostilité au rétablissement du vote par correspondance sous quelque forme que ce soit.</p> <p>MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse afin de faire valoir cette position auprès de l'Etat et du Gouvernement. »</p>	<p>Premier Ministre 11/01/2021 Copie : Mir</p> <p>JF ACQUAVIVA, Député -11/01/2021</p> <p>M.CASTELLANI, Député -11/01/2021</p> <p>PA COLOMBANI, Député 11/01/2021</p> <p>PS PARIGI, Sénateur -11/01/2021</p>	<p>RELANCE LE 19/02/2021 Réponse Minist</p> <p>RELANCE LE 19/02/2021 mail JF ACQUAVIVA du 02/03/21 Thème quasiment abandonné</p> <p>RELANCE LE 19/02/2021</p> <p>RELANCE LE 19/02/2021</p> <p>RELANCE LE 19/02/2021</p>	
Délibération AC 20/208 Atteinte liberté d	<p>AFFIRME son soutien plein et entier à la liberté de la presse.</p> <p>DEMEURE plus largement attentive aux libertés fondamentales des citoyens.</p> <p>ESTIME que dans ce cadre, les articles 20, 20 bis, 20 ter, 21 et 22 de la proposition de loi « Sécurité globale » doivent faire l'objet d'une révision, voire pour certains d'entre eux d'une suppression.</p> <p>SE PRONONCE pour la suppression de l'article 24. »</p>	<p>Premier Ministre 11/01/2021 Copie : Mir</p> <p>JF ACQUAVIVA, Député -11/01/2021</p> <p>M.CASTELLANI, Député -11/01/2021</p> <p>PA COLOMBANI, Député 11/01/2021</p>	<p>RELANCE LE 19/02/2021</p> <p>Mail le 02/03/2021 - en cours d'examen - 1ere lecture au Sénat courant mars 2021</p> <p>RELANCE LE 19/02/2021</p> <p>Mail le 02/03/2021 - en cours d'examen - 1ere lecture au Sénat courant mars</p> <p>RELANCE LE 19/02/2021</p> <p>RELANCE LE 19/02/2021</p>	<p>Projet de loi en cours de discussion au Parlement;</p> <p>Députés insulaires et sénateurs dans leurs ensemble défavorables à la rédaction actuelle de l'article 24</p> <p>Loi amendée : compromis intervenu au Parlement 31/03/2021</p>

INTITULATI INTITULES DES MOTIONS Délibération AC (numéro, date, liens hypertexte) Quantum du vote	SINTESI MUZIONI SYNTHESE DES DELIBERATIONS	NUTIFICAZIONI LETTRES DE NOTIFICATION Date de transmission auprès des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	RISPOSTE DATES REPONSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
		PS PARIGI, Sénateur -11/01/2021	RELANCE LE 19/02/2021	
PATRIMONIUM / PATRIMOINE				
Délibération AC 20/059 Projet de créatio		E.BORNE, Ministre écologie développem	RELANCE LE 08/10/2020 Relance le 19/02/2021 RELANCE LE 08/10/2020 Relance le 19/02/2021 RELANCE LE 08/10/2020 Relance le 19/02/2021 RELANCE LE 08/10/2020 Relance le 19/02/2021	
SALUTE / SANTE				
Délibératon AC 20/060 Soutien aux infirm	<p>AFFIRME solennellement que les Infirmiers Diplômés d'Etat Libéraux (IDEL) constituent une profession de santé de proximité qui assure une permanence des soins, une présence quotidienne auprès des plus fragiles et isolés, ainsi qu'une sécurité pour les familles.</p> <p>APPORTE SON SOUTIEN aux infirmiers libéraux dont l'action est reconnue et nécessaire sur notre territoire, notamment dans le monde rural.</p> <p>DEMANDE qu'un statut dérogatoire répondant aux demandes des infirmiers insulaires soit accordé aux IDEL de Corse, afin de prendre en considération les spécificités réelles de l'île et de leur permettre d'exercer leur profession dans les meilleures conditions possibles.</p> <p>MANDATE le Président du Conseil Exécutif de Corse pour faire valoir cette position auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé, de l'ARS de Corse et des organismes concernés.</p>	<p>RAPPELLE son intérêt pour la gestion et la conservation des collections, matériels et banques de données relatives à l'environnement de la Corse.</p> <p>AFFIRME qu'une structure muséographique d'histoire naturelle d'envergure territoriale présente une réelle opportunité pour développer la connaissance, la formation et la recherche dans le domaine des sciences naturelles.</p> <p>MANDATE le Président du Conseil Exécutif de Corse pour mener toutes démarches, actions et concertations utiles afin d'aboutir à la création d'un Museum d'Histoire Naturelle de la Corse, structure indispensable à la protection et à la valorisation du patrimoine environnemental de l'île.</p>	<p>MH LECENNE, Directrice générale ARS Co</p>	<p>Concerne également l'adaptation des normes</p>
Délibération AC 20/124 Création d'un CH	<p>PREND ACTE des initiatives engagées par le Conseil exécutif de Corse pour la création d'un CHU en Corse.</p> <p>PREND ACTE de la création du Cullettivu per un CHU in Corsica et des actions engagées par ce collectif.</p> <p>EXPRIME son soutien aux démarches ainsi initiées afin d'inscrire la Corse dans une trajectoire de création d'un CHR-U.</p> <p>DEMANDE solennellement la création d'un CHU en Corse en passant par l'étape de la structuration d'un CHR multi-sites.</p>	MH LECENNE, Directrice ARS Corse 24/09	RELANCE LE 05/11/2020 RELANCE LE 19/	

INTITULATI INTITULES DES MOTIONS Délibération AC (numéro, date, liens hypertexte) Quantum du vote	SINTESI MUZIONI SYNTHESE DES DELIBERATIONS	NUTIFICAZIONI LETTRES DE NOTIFICATION Date de transmission auprès des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	RISPOSTE DATES REPONSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
Délibération AC 20/182 Généralisation o	<p>INTERPELLE la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et la Direction de la CPAM du Pumontu sur cette question.</p> <p>DEMANDE à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, d'intégrer les facteurs liés à l'insularité et à la spécificité de l'offre de soins en Corse.</p> <p>DEMANDE à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, d'examiner également avant toute décision, la pertinence du modèle en vigueur dans le Cismonte, lequel a démontré son efficacité et sa capacité à garantir une haute qualité de service de proximité et d'accompagnement.</p> <p>DEMANDE que soit associée l'Assemblée de Corse à travers le Comité de suivi des Déplacements Médicaux Urgents et la Commission des Politiques de Santé, à toutes les réflexions qui seront portées sur cette thématique.</p> <p>MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse afin d'entreprendre toutes les démarches utiles à la réalisation de ces objectifs. »</p>	<p>Président CNAM - 11/01/2021Copie : Pr</p> <p>Directeur CPAM 2B - 11/01/2021Copie : R</p> <p>Directrice CPAM 2A - 11/01/2021Copie : R</p>	<p>RELANCE LE 22/02/2021</p> <p>RELANCE LE 22/02/2021Réponse Directe</p> <p>Annexes réponse CPAM 2B</p> <p>RELANCE LE 22/02/2021Réponse Directe</p>	<p>Cf. également prises de positions réitérées du CESEC sur ce sujet (commission ad hoc)</p>
Délibération AC 20/207Reconnaissance	<p>DEMANDE au Gouvernement de modifier le décret n° 2020-1131, afin de permettre la reconnaissance de la COVID-19 comme maladie professionnelle et non uniquement dans ses formes les plus sévères, afin de rétablir la justice et l'équité.</p> <p>MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour se rapprocher de l'ARS afin de faire valoir cette demande auprès des services de l'Etat, en coordination avec l'action de nos parlementaires à l'Assemblée Nationale. »</p>	<p>Directrice générale ARS - 11/01/2021</p> <p>JF ACQUAVIVA -Député -11/01/2021</p> <p>M.CASTELLANI - Député - 11/01/2021</p> <p>PA COLOMBANI - Député -11/01/2021</p>	<p>RELANCE LE 19/02/2021 Réponse ARS</p> <p>RELANCE LE 19/02/2021Réponse /Mail l</p> <p>Résolution Assemblée Nationale</p> <p>RELANCE LE 19/02/2021</p> <p>RELANCE LE 19/02/2021</p>	<p>Concerne également l'adaptation des normes</p>

INTITULATI INTITULES DES MOTIONS Délibération AC (numéro, date, liens hypertexte) Quantum du vote	SINTESI MUZIONI SYNTHESE DES DELIBERATIONS	NUTIFICAZIONI LETTRES DE NOTIFICATION Date de transmission auprès des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	RISPOSTE DATES REPONSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
		PT PARIGI - 11/01/2021	RELANCE LE 19/02/2021	
SERVIZII PUBLICHI / SERVICES PUBLICS				
Délibération AC 20/061 Demande de mo	<p>DEPLORE cet incendie ravageur qui a en partie détruit un écri environnemental (Bavella), et SALUE la mobilisation sans faille des services incendies de Corse et des renforts venus du continent, REITERE avec force et détermination les termes de la délibération n° 17/380 AC de l'Assemblée de Corse du 27 octobre 2017 en réaffirmant l'objectif d'une présence permanente d'unités de bombardiers d'eau sur le territoire insulaire afin de prévenir les feux et d'intervenir dans les meilleurs délais dès qu'un incendie est identifié, et en renouvelant la demande de création d'un groupe de travail au sein de l'Assemblée de Corse avec le concours des services d'incendie et de secours afin d'étudier les modalités techniques, juridiques et financières visant à doter la Collectivité de Corse de moyens aériens de lutte contre les incendies basés en Corse de manière permanente.</p>	C. CASTANER – Ministre intérieur 29/04/	RELANCE LE 05/11/2020 RELANCE LE 19/02/2021 RELANCE LE 05/11/2020 RELANCE LE 19/02/2021 RELANCE LE 05/11/2020 RELANCE LE 19/02/2021	
Délibération AC 20/205 Maintien service	<p>REAFFIRME l'importance vitale de l'implantation des services publics pour l'intérieur de notre territoire. S'OPPOSE au désengagement de l'Etat concernant les services publics, quels qu'ils soient, dans le rural. PROPOSE un développement desdits services dans un souci de revitalisation de l'intérieur et d'un développement économique homogène sur l'ensemble du territoire. DEMANDE à l'Etat de maintenir ses engagements au sujet des trésoreries du monde rural concernées par les suppressions annoncées. MANDATE le Président du Conseil Exécutif pour solliciter le Préfet de Corse et les Ministres concernés par la problématique afin de faire aboutir ces requêtes. »</p>	Préfet de Corse - 11/01/2021 Copie : J.BI	RELANCE LE 19/02/2021	
		Ministre de la cohésion des territoires et	RELANCE LE 19/02/2021	
SUCIALE / SOCIAL				

INTITULATI INTITULES DES MOTIONS Délibération AC (numéro, date, liens hypertexte) Quantum du vote	SINTESI MUZIONI SYNTHESE DES DELIBERATIONS	NUTIFICAZIONI LETTRES DE NOTIFICATION Date de transmission auprès des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	RISPOSTE DATES REPONSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
Délibération AC 20/062 Revalorisation de	<p>PREND ACTE de l'annonce de la revalorisation de la prime de feu à destination des sapeurs-pompiers professionnels, revalorisation réclamée depuis de nombreux mois par l'ensemble des syndicats.</p> <p>DEMANDE à l'Etat de s'impliquer aux côtés des Collectivités afin de participer au financement de la revalorisation de la prime de feu, de manière à ce que cette dépense n'incombe pas seulement aux Collectivités concernées, et ne vienne pas obérer leur équilibre budgétaire, déjà fortement contraint par de récurrentes réformes statutaires, et une nécessaire augmentation régulière de la mobilisation opérationnelle.</p>	C. CASTANER – Ministre intérieur 29/04/2020	RELANCE LE 05/11/2020 RELANCE LE 19/02/2021	
Délibération AC 20/093 Réforme de l'ass	<p>S'INQUIETE des lourdes conséquences sociales de la réforme de l'assurance chômage sur les salariés corses privés d'emploi, d'autant plus que celle-ci intervient dans une période de crise économique et sociale majeure ;</p> <p>MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour faire part de ces inquiétudes au Gouvernement et, en concertation avec les parlementaires de l'île, demander l'abrogation du décret du 26 juillet 2019 relatif à la réforme de l'assurance chômage.</p>	E. BORNE- Ministre du travail 16/07/2020 Députés de la Corse 16/07/2020 (Copie :	RELANCE LE 08/10/2020 Relance le 19/02/2021 RELANCE LE 08/10/2020 Relance le 19/02/2021 RELANCE LE 08/10/2020 RELANCE LE 19/02/2021 Question écrite	La réforme entrera en vigueur le 1er juillet. Cf décret du 31 mars 2021La réforme entrera en vigueur le 1er juillet. Cf décret du 31 mars 2021La réforme entrera en vigueur le 1er juillet.
Délibération AC 20/180 Revalorisation sa	<p>DEMANDE au Premier ministre de modifier l'article 1er du décret n° 2020-1152 du 19 septembre 2020 afin d'étendre le dispositif de revalorisation indemnitaire aux personnels hospitaliers exerçant leurs missions au sein des services sociaux et médico-sociaux.</p> <p>EXPRIME son soutien aux agents du CHI Corti-Tattò et de l'IME/SESSAD « Les Tilleuls » mobilisés afin de bénéficier de cette revalorisation salariale procédant du Ségur de la Santé, à l'instar de leurs autres collègues de la fonction publique hospitalière.</p> <p>SE PRONONCE pour l'extension de ces mesures aux structures relevant du secteur privé non lucratif. »</p>	Premier Ministre 04/12/2020 Copie Préf	RELANCE LE 19/02/2021	
Délibération AC 20/183 Composition con	<p>DEMANDE au Préfet de Corse de revoir la composition du Conseil de familles de l'Etat de la Collectivité de Corse en tenant compte de la représentativité de l'unique association de familles adoptives basée sur le territoire de la Collectivité de Corse.</p> <p>APPORTE son soutien à l'association EFA 2B dans le cadre de ses missions en Corse, notamment dans ses démarches relatives à la composition du conseil de famille des pupilles de l'Etat de la Corse, et au-delà. »</p>	Préfet de Corse -12/01/2021	RELANCE LE 19/02/2021 Courrier Préfet	

INTITULATI INTITULES DES MOTIONS Délibération AC (numéro, date, liens hypertexte) Quantum du vote	SINTESI MUZIONI SYNTHESE DES DELIBERATIONS	NUTIFICAZIONI LETTRES DE NOTIFICATION Date de transmission auprès des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	RISPOSTE DATES REPONSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
Délibération 20/063Reconstruction du p	<p>DEMANDE qu'une note explicative, retraçant l'historique des différentes manoeuvres de vannes effectuées lors de la crue des 21 et 22 décembre 2019, soit fournie par l'exploitant du barrage de <i>Calacuccia</i> au Président de la communauté des communes <i>Pasquale Paoli</i> ainsi qu'aux maires des communes situées le long et en aval de l'aménagement hydro-électrique EDF du <i>Golu</i>.</p> <p>SOUHAITE que la direction d'EDF Corse recherche, en concertation avec la Collectivité de Corse, les voies et les moyens permettant de financer la reconstruction du pont de la <i>Funtanella</i>.</p> <p>MANDATE le Président du Conseil Exécutif de Corse pour faire valoir ces demandes auprès de la direction d'EDF Corse.</p>	P. BRESSOT – Directeur EDF Corse06/05/2021	M. Patrick BRESSOT - Directeur EDF - 19/02/2021	
Délibération AC 20/126 Station thermale	<p>SOLLICITE le Président du Conseil Exécutif, le Conseiller en charge du thermalisme et la Présidente du Conseil d'Exploitation pour organiser dans les plus brefs délais une réunion sur l'avenir des Bains de Petrapola.</p> <p>DEMANDE que la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu et la Commune d'Isulacciu di Fium'Orbu soient associées de manière pérenne aux réflexions et travaux liés à la réhabilitation et à la réouverture des Bains de Petrapola.</p>	J. BIANCUCCI, Conseiller exécutif de Corse	Note de la Direction de la construction e	
Délibération AC 20/181Fracture rurale A	<p>ENTEND les inquiétudes du monde rural.</p> <p>MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour évaluer les conséquences économiques et financières des éléments sus cités, pour les collectivités.</p> <p>DIT que cette analyse fera l'objet d'une présentation en commission des finances.</p> <p>DIT que cette évaluation ne saurait excéder un mois.</p> <p>DIT que sera présenté dans un délai ne pouvant excéder deux mois un rapport faisant le bilan et proposant des pistes de solutions opérationnelles rapidement. »</p>	Président AUE 11.01.2021Copie : A.ANTONETTI	RELANCE LE 19/02/2021	
Délibération AC 20/201Défense contre l	<p>SOUTIENT la demande unanime des élus communautaires du Fiumorbu-Castellu auprès du Préfet de Haute-Corse afin que le PPFENI 2013-2022 soit révisé dans les meilleurs délais pour permettre la création de zones de contact ou de ZAL autour des zones habitées, et l'entretien des pare-feux existants.</p> <p>ENGAGE la Collectivité de Corse à agir en ce sens, auprès de la Communauté de Communes Fiumorbu-Castellu, dans le cadre des discussions institutionnelles avec les services de l'Etat autour des questions liées à la prévention du risque incendie, sans attendre l'élaboration du prochain plan après 2022, mais bien en défendant la révision de celui existant. »</p>	A. ANTONETTI-GIACOBBI, DGA Aménagement Président OEC - 11/01/2021	RELANCE LE 19/02/2021 RELANCE LE 19/02/2021	

INTITULATI INTITULES DES MOTIONS Délibération AC (numéro, date, liens hypertexte) Quantum du vote	SINTESI MUZIONI SYNTHESE DES DELIBERATIONS	NUTIFICAZIONI LETTRES DE NOTIFICATION Date de transmission auprès des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	RISPOSTE DATES REPONSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
Délibération AC 20/209 Opposition au pr	<p>S'OPPOSE fermement au projet d'exploitation de carrière sur les communes de Fuzzà et de Laretu di Tallà.</p> <p>MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour intervenir auprès de M. le Préfet de Corse afin de ne pas délivrer d'autorisation pour cette exploitation. »</p>	Préfet de Corse -11/01/2021	RELANCE LE 19/02/2021	
EDUCAZIONE, INSIGNAMENTU SUPERIORE, RICERCA, FURMAZIONE PROFESSIONALE - EDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, FORMATION PROFESSIONNELLE				
Délibération AC N° 20/003 Soutien à l'int	<p>APPORTE son soutien à l'Intersyndicale des lycées agricoles de Corse.</p> <p>DEMANDE que les postes occupés par des agents d'enseignement en Contrat à Durée Déterminée et indéterminée n'apparaissent pas dans la circulaire de mobilité de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche des services de l'enseignement technique de la sous-direction des établissements, des dotations et des compétences, à paraître le 16 janvier 2020.</p> <p>APPORTE son soutien à l'Intersyndicale des lycées agricoles de Corse.</p> <p>DEMANDE que les postes occupés par des agents d'enseignement en Contrat à Durée Déterminée et indéterminée n'apparaissent pas dans la circulaire de mobilité de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche des services de l'enseignement technique de la sous-direction des établissements, des</p>	Didier GUILLAUME - Ministre de l'agricult	Note de service Ministère de l'agricultu	Note ne présentant aucune disposition particulière aux postes occupés par les agents contractuels des lycées agricoles corses Demande réitérée par délibération/motion AC N° 21/073 du 26/03/2021 Cf. Courriers des Députés P.A Colombani et M.CASTELLANI adressés au Ministre de l'agriculture et de l'alimentation respectivement le 11/12/20 et le 15/02/21. Note ne présentant aucune disposition particulière aux postes occupés par
Délibération AC 20/064 Avenir réseau CA	<p>S'INQUIETE du devenir du Canopé de Corse.</p> <p>DEMANDE au Ministère de l'Éducation Nationale la garantie de la continuité intégrale de la structure, des personnels et des missions du Canopé de Corse.</p> <p>MANDATE le Président du Conseil Exécutif de Corse afin d'obtenir auprès du Ministre de l'Éducation Nationale des garanties dans les plus brefs et d'envisager avec le ministère toute solution utile pour assurer la continuité du réseau Canopé.</p>	JM BLANQUER – Ministre éducation nati	RELANCE LE 08/10/2020 Relance le 19/02/2021 RELANCE LE 08/10/2020 Relance le 19/02/2021	Concerne également le maintien des services publics
PRIGIUNERI - PRISONNIERS				

INTITULATI INTITULES DES MOTIONS Délibération AC (numéro, date, liens hypertexte) Quantum du vote	SINTESI MUZIONI SYNTHESE DES DELIBERATIONS	NUTIFICAZIONI LETTRES DE NOTIFICATION Date de transmission auprès des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	RISPOSTE DATES REPONSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
Délibération AC 20/071 Résolution conce	<p><i>LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE, L'ASSEMBLEE DE CORSE, LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE, L'ASSEMBLEA DI A GHJUVENTÙ</i></p> <p>S'INQUIETENT des conditions sanitaires auxquelles sont confrontés les prisonniers corses dans les établissements pénitentiaires de l'île et du continent.</p> <p>SE PRONONCENT de façon unanime pour que tous les prisonniers corses, y compris ceux placés en détention provisoire, puissent bénéficier des mesures de libération anticipées annoncées par la Ministre de la justice, indépendamment du motif de leur incarcération.</p> <p>FONT LEUR la proposition formulée par le Défenseur des Droits, le Contrôleur Général des lieux de privation de liberté et le Président de la « Commission nationale consultative des droits de l'homme » d'envisager le recours à l'amnistie afin de prendre en compte ces situations.</p> <p>RAPPELLENT, en tout état de cause, que les mesures de rapprochement prévues par la loi pénitentiaire de 2009 qui évoque un delta de 200 km afin de préserver les liens familiaux et d'éviter la double peine aux proches des personnes incarcérées doivent être appliquées.</p>	N. BELLOUBET – Garde des Sceaux, Minis	N.BELLOUBET - Garde des Sceaux, Minis	
GIUVENTÙ / ATTIVITÀ SPURTIVE - JEUNESSE / SPORTS				
Délibération AC 20/082 Organisation des	<p>SOUHAITE que les trois matchs de play-off et de barrage de la Ligue 2 de football puissent se dérouler en prenant évidemment en compte le contexte sanitaire évolutif et en s'assurant des meilleures garanties sanitaires.</p> <p>MANDATE le Président du Conseil Exécutif de Corse afin d'effectuer les démarches nécessaires, notamment auprès de la Fédération Française de Football, pour faire valoir cette position .</p>	N. LE GRAET – Pdt Fédération Française		De fait le calendrier officiel publié dans les jours qui ont suivi le vote de la motion n'a pas retenu cette demande.
SVILUPPU ECUNOMICU - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				

INTITULATI INTITULES DES MOTIONS Délibération AC (numéro, date, liens hypertexte) Quantum du vote	SINTESI MUZIONI SYNTHESE DES DELIBERATIONS	NUTIFICAZIONI LETTRES DE NOTIFICATION Date de transmission auprès des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	RISPOSTE DATES REPONSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
Délibération AC 20/094 Soutien producti	<p>S'ENGAGE à intensifier ses efforts auprès des entreprises et producteurs locaux dans l'objectif de soutenir la production locale, de favoriser le développement des circuits courts, à rendre plus accessibles ces productions locales à la population la plus large possible, notamment à celles et ceux qui souffrent d'une grande précarité, ainsi que de permettre une hausse significative des volumes d'export des produits réalisés sur notre territoire.</p> <p>INCITE les Corses à préférer, autant que possible, un mode de consommation directe dit du producteur au consommateur. »</p>	<p>JC ANGELINI – Pdt ADEC 17/07/2020 JC A</p> <p>L. MORTINI – Pdt ODARC 17/07/2020 L. M</p> <p>F. ROBINE – Préfet de Corse 17/07/2020 F. R</p>	<p>RELANCE LE 09/10/2020</p> <p>RELANCE LE 19/02/2021</p> <p>RELANCE LE 09/10/2020</p> <p>RELANCE LE 19/02/2021</p> <p>RELANCE LE 09/10/2020</p> <p>RELANCE LE 19/02/2021</p> <p>RELANCE LE 09/10/2020</p> <p>Préfet de Corse</p>	
Délibération AC 20/204 Mise en œuvre d	<p>PREND ACTE de l'avis 20-A-11 rendu le 17 novembre 2020 par l'Autorité de la Concurrence concernant sur le niveau de concentration des marchés en Corse et son impact sur la concurrence locale.</p> <p>DECIDE à l'occasion de l'examen de cette motion de la tenue d'un débat en séance publique à portée décisionnaire. »</p>	<p>M. GAUDEAU PACINI DGA Stratégie de l'</p>	<p>RELANCE LE 19/02/2021</p>	<p>Deux volets (déchets et transports maritimes) de l'avis de l'Autorité de la Concurrence ont fait l'objet de rapports du Conseil exécutif, présentés à l'Assemblée de Corse lors de la session de février 2021, qui en a "pris acte". Les deux autres volets (prix des carburants et grandes et moyennes surfaces) ont fait l'objet de rapports soumis à la session d'avril.</p>
VIULENZE - VIOLENCES				

INTITULATI INTITULES DES MOTIONS Délibération AC (numéro, date, liens hypertexte) Quantum du vote	SINTESI MUZIONI SYNTHESE DES DELIBERATIONS	NUTIFICAZIONI LETTRES DE NOTIFICATION Date de transmission auprès des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	RISPOSTE DATES REPONSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
Délibération AC 20/125Plan de lutte et d	<p>DEMANDE la mise en oeuvre d'une politique de lutte et de prévention contre toute forme de harcèlement s'articulant autour des axes suivants :</p> <p><i>PREVENTION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'un recensement autour des faits de discrimination et de violence à caractère sexuel. - Lancement d'une grande concertation entre les partenaires institutionnels, associatifs et privés dans la prévention et la lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes. <p><i>SENSIBILISATION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'une campagne de sensibilisation plus ciblée à l'attention des collèges et lycées du territoire. - Le déploiement de cellules d'écoute réparties sur les 13 sites accueillant les pôles territoriaux de la Collectivité de Corse (13 sites). <p><i>FORMATION</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'un plan de formation des travailleurs sociaux et de santé à l'identification des risques précurseurs, à la prise en charge et à l'accompagnement des victimes. - La mise en place de journée de sensibilisation sur la thématique du harcèlement en milieu professionnel à l'attention des encadrants de la Collectivité de Corse. <p>DEMANDE la mise en place d'une cellule d'accueil accessible sur l'ensemble de notre territoire ».</p>	DGS – MP SIMONI-FAZI, DGA affaires so	RELANCE LE 05/11/2020Note DGASS - 13	L'observatoire des violences faites aux femmes a été installé (Directrice nommée).

INTITULATI INTITULES DES MOTIONS Délibération AC (numéro, date, liens hypertexte) Quantum du vote	SINTESI MUZIONI SYNTHESE DES DELIBERATIONS	NUTIFICAZIONI LETTRES DE NOTIFICATION Date de transmission auprès des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	RISPOSTE DATES REPOSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
TRASPORTI - TRANSPORTS				
Délibération AC 2020/178 instauration t	<p>« PREND ACTE du travail d'ores et déjà engagé par le Conseil exécutif de Corse, en concertation avec la compagnie aérienne Air Corsica, pour mettre en oeuvre sans délai un tarif préférentiel au bénéfice de la diaspora.</p> <p>PREND ACTE du travail engagé par le Conseil exécutif de Corse pour permettre la mise en oeuvre pérenne, dans des conditions juridiques et budgétaires sécurisées, d'un tarif préférentiel au bénéfice des personnes résidant à titre principal hors de Corse, mais ayant un lien pérenne avec l'île, ceci en incluant dans le champ des options possibles la notion de « centre des intérêts matériels et moraux » telle que prévue par le droit administratif français.</p> <p>DEMANDE au Président du Conseil exécutif de Corse d'étudier de façon privilégiée la notion de CIMM.</p> <p>PROPOSE la possibilité de mettre en oeuvre les critères tels que déjà validés par le passé par l'Assemblée de Corse, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être né en Corse, - avoir effectué l'équivalent d'un cycle (trois ans) de sa scolarité obligatoire en Corse, - avoir au moins un ascendant (parents et/ou grands-parents) né en Corse, - avoir la sépulture d'un ou plusieurs de ses ascendants (parents et/ou grands-parents) en Corse. » 	Pdte AIR CORSICA - 04/12/2020	RELANCE LE 19/02/2021 Un rapport du Conseil exécutif a été soumis à l'Assemblée de Corse lors de la session de mars 2021. Celle-ci l'a adopté.	Avis du CESEC très favorable l'Assemblée de Corse a approuvé un rapport lors de sa session des 25 et 26 mars 2021 proposant un dispositif adapté à aux attentes des Corses de l'extérieur.
SULIDARITÀ INTERNAZIONALE - SOLIDARITE INTERNATIONALE				
Délibération AC 20/179 Soutien aux popu	<p>RAPPELLE l'étroussure des liens qui unissent le peuple corse et le peuple arménien.</p> <p>DENONCE l'agression azerbaïdjanaise, soutenue par la Turquie, à l'égard de la population du Haut-Karabakh.</p> <p>APPORTE son soutien indéfectible aux populations arméniennes dans leur recherche de paix et de liberté.</p> <p>DEMANDE à l'ensemble des États de l'ONU et de l'Union européenne, de reconnaître la République d'Artsakh.</p> <p>DEMANDE à l'ensemble des États de l'ONU et de l'Union européenne, de s'engager avec force dans la résolution de ce conflit et dans la recherche d'une paix durable pour le Haut-Karabakh et les populations arméniennes.</p>	Premier Ministre 04/12/2020 Ministre Europe affaire étrangères 04/12/2020	Courrier Préfet de Corse 30/11/2020	<ul style="list-style-type: none"> • Accusé de réception du Ministère • Recours gracieux du Préfet de Corse, en date du 30/11/2020., demandant le retrait de cette délibération • Réponse du PCE en date du

INTITULATI INTITULES DES MOTIONS Délibération AC (numéro, date, liens hypertexte) Quantum du vote	SINTESI MUZIONI SYNTHESE DES DELIBERATIONS	NUTIFICAZIONI LETTRES DE NOTIFICATION Date de transmission auprès des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	RISPOSTE DATES REPONSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
	« une paix durable pour le Haut-Karabakh et les populations arméniennes ».		Courrier réponse Préfet de Corse du PCE	
MUZIONI RIGHJETTATE - MOTIONS REJETEES				
Délibération AC 20/202 Modification du	<p>AFFIRME que les fonctions de président et vice-président du Comité de Massif ne devraient pas être cumulables avec un mandat parlementaire.</p> <p>PROPOSE la modification suivante de l'article 3 du règlement intérieur du Comité de Massif :</p> <p><i>« Le Président du Conseil exécutif de Corse préside le Comité de Massif de plein droit. Il peut déléguer la présidence à un membre du Comité, à l'exception des parlementaires. Le Comité de Massif élit deux vice-présidents parmi les membres de la commission permanente à l'exception des parlementaires. »</i></p> <p>DEMANDE à ce que le Comité de Massif se prononce sur cette proposition de révision du Comité de Massif lors de sa prochaine réunion. »</p>			

**SEGUITU DI E MUZIONE VUTATE DA L'ASSEMBLEA DI CORSICA
 SUIVI DES MOTIONS VOTEES PAR L'ASSEMBLEE DE CORSE
 ANNU 2021 / ANNEE 2021**

INTITULATI INTITULES DES MOTIONS Délibération AC (numéro, date, liens hypertexte) Quantum du vote	SINTESI MUZIONI SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS	NUTIFICAZIONI LETTRES DE NOTIFICATION Date de transmission auprès des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	RISPOSTE DATES REPONSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
SALUTE / SANTE				
Délibération 21/072 Implantation d'un s	<p>REFFARIME sa volonté de lutter contre les déserts médicaux et faciliter l'accès aux soins dans l'île. MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour entamer des discussions avec l'Agence Régionale de Santé de Corse et mettre tous les moyens en oeuvre pour doter le Centre Hospitalier de Sartè d'un des deux scanners prévus par le Plan Régional de Santé. »</p>	MH LECENNE Directrice générale ARS Co		
Délibération 21/074 Reconnaissance vac	<p>SOUTIENT l'initiative lancée dans le cadre de l'« appel de Paris » du 11 mars 2021. DEMANDE solennellement que les vaccins contre la COVID-19 soient considérés comme un bien public mondial afin qu'ils soient accessibles à tous, en dehors de toute logique marchande. MANDATE le Président du Conseil Exécutif de Corse pour, dans le droit fil de sa signature de l'« appel de Paris », faire valoir cette position à l'échelle nationale et internationale. »</p>	O. VERAN, Ministre des solidarités et de		
		S. KYRIAKIDES, Commissaire européenne		
SUCIALE / SOCIAL				

INTITULATI INTITULES DES MOTIONS Délibération AC (numéro, date, liens hypertexte) Quantum du vote	SINTESI MUZIONI SYNTHESE DES DELIBERATIONS	NUTIFICAZIONI LETTRES DE NOTIFICATION Date de transmission auprès des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	RISPOSTE DATES REPONSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
Délivération AC 21/014 Octroi prime COV	<p>RAPPELLE son attachement aux associations d'accueillants familiaux pour personnes âgées et handicapées de Corse.</p> <p>DEMANDE au Président du Conseil exécutif de Corse de faire droit aux demandes des accueillants familiaux pour personnes âgées et handicapées de Corse et PREND ACTE qu'un accord a été trouvé à cet égard.</p> <p>DIT qu'un rapport d'information exhaustif sur les primes versées dans le cadre de la pandémie sera produit pour la prochaine session de l'Assemblée de Corse. »</p>	MP SIMONI FAZI, DGS affaires sociales e		
Délivération AC 21/016 Lutte contre la pr	<p>APPORTE son soutien aux étudiants corses, partie de la population durement touchée par la crise sanitaire, sociale et économique de la COVID-19.</p> <p>DEMANDE au Président du Conseil Exécutif de Corse et aux différents conseillers exécutifs, de poursuivre leur collaboration avec tous les acteurs concernés par cette problématique afin de pouvoir continuer à apporter des réponses rapides, efficaces et pérennes, destinées à lutter contre la précarité étudiante.</p> <p>DEMANDE au Conseil exécutif de rechercher la solution pour l'octroi d'une aide exceptionnelle de 170 €, au mois de janvier 2021, correspondant au montant de la prime de Noël versée par la Collectivité de Corse aux publics précaires, à destination des étudiants boursiers en situation de grande difficulté financière. »</p>	J. GAICOMETTI-PIREDDA - L. GUIDICELLI		
Délibération AC 21/018 Protestation con	<p>APPORTE son soutien aux personnels du STC Pôle Emploi.</p> <p>DEMANDE l'arrêt de tous propos ou politiques discriminatoires en termes de recrutement ou d'avancement des agents corses.</p> <p>DEMANDE la mise en oeuvre effective d'une priorité d'évolution de carrière pour les agents corses. »</p>	J. BASSERES, Directeur général Pôle emp P. PELADAN, Directeur régional Pôle em J. BRIGNOLE - Secrétaire général STC pou	Réponse DG Pôle emploi - 18/02/2021 Réponse Directeur Pôle emploi Corse - 2	

INTITULATI INTITULES DES MOTIONS Délibération AC (numéro, date, liens hypertexte) Quantum du vote	SINTESI MUZIONI SYNTHESE DES DELIBERATIONS	NUTIFICAZIONI LETTRES DE NOTIFICATION Date de transmission auprès des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	RISPOSTE DATES REPOSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
Délibération AC 21/037Demande de rev	<p>DEMANDE au Gouvernement français de respecter ses engagements en revalorisant les secteurs du social et du médico-social solidaires, au même titre que les professionnels du public.</p> <p>DIT que cette revalorisation interviendra dans les mêmes conditions que pour le secteur public où la Collectivité de Corse avait octroyé une prime spécifique et que dans ce cadre la Collectivité participera pour 50 % de ladite revalorisation. »</p>	Premier Ministre 05/03/2021Copie : E. B		
Délibération 21/073Reconnaissance de l	<p>REAFFIRME son soutien aux agents contractuels des établissements d'enseignement agricole publics.</p> <p>DEMANDE l'ouverture de concours pour les enseignants concernés.</p> <p>DEMANDE la mise en place d'un dispositif concerté pour la sécurisation des parcours professionnels des enseignants contractuels concernés.</p> <p>DEMANDE la prise en compte des intérêts moraux et matériels des agents contractuels et l'impossibilité de retrouver une affectation à une distance acceptable du fait de l'insularité.</p> <p>DEMANDE que la situation insulaire soit prise en compte comme c'est le cas à l'Éducation Nationale.</p> <p>DEMANDE, pour chacun des postes concernés, un moratoire de deux ans avec comme objectif de permettre à ces agents de passer les concours.</p> <p>DEMANDE l'organisation d'une discussion entre les différents partenaires et la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation afin de prendre en considération la spécificité insulaire de la Corse dans les mouvements de postes et de sécuriser les parcours professionnels des personnels contractuels. »</p>	J. de NORMANDIE, Ministre de l'agricultu		
ACCONCIU DI U TERRITORIU / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				

INTITULATI INTITULES DES MOTIONS Délibération AC (numéro, date, liens hypertexte) Quantum du vote	SINTESI MUZIONI SYNTHESE DES DELIBERATIONS	NUTIFICAZIONI LETTRES DE NOTIFICATION Date de transmission auprès des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	RISPOSTE DATES REPOSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
Délibération 21/017 Démilitarisation de l	<p>SE PRONONCE pour la démilitarisation totale du site d'Asprettu.</p> <p>AFFIRME que la Corse s'inscrit pleinement dans une philosophie et une pratique de coopération méditerranéenne, cette orientation politique se situant aux antipodes du statut de « point d'appui opérationnel pour des unités combattantes » et « bastion avancé de la France en Méditerranée ».</p> <p>DEMANDE que la propriété des 17 hectares de foncier du site d'Asprettu soit restituée au peuple corse à travers ses institutions.</p> <p>DIT que la Collectivité de Corse a une vocation naturelle à porter, en lien avec les acteurs locaux, un projet d'intérêt public dans le cadre d'une requalification et de l'aménagement du site.</p> <p>DEMANDE l'ouverture d'une discussion entre la Collectivité de Corse et l'Etat quant au devenir de la base d'Asprettu et des autres sites militaires de Corse. »</p>	F.PARLY, Ministre des armées 10/02/202		
EDUCAZIONE, INSIGNAMENTU SUPERIORE, RICERCA, FURMAZIONE PROFESSIUNALE - EDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, FORMATION PROFESSIONNELLE				
Délibération 21/019 Soutien aux étudiant	<p>APPORTE son soutien à l'ensemble des jeunes amenés à étudier ou à se former que ce soit au sein du Rectorat de Corse ou plus généralement sur le continent, ces jeunes représentant une partie essentielle de la population durement touchée par la crise induite par la pandémie liée à la COVID-19.</p> <p>DEMANDE au Président du Conseil Exécutif de Corse et aux différents conseillers exécutifs d'organiser un espace de concertation avec l'Università di Corsica et le Gouvernement, afin d'envisager une réouverture physique progressive de l'Università et un accueil différencié des étudiants, rendus possibles par les petits effectifs inscrits au sein de notre Università.</p> <p>DEMANDE au Gouvernement de tenir compte de la détresse psychologique de nombreux jeunes et de tout mettre en place pour les aider à surmonter cette crise.</p> <p>DEMANDE au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation la majoration du quota pour l'année scolaire en cours au profit des nouveaux inscrits (PASS & LAS). »</p>	F.VIDAL, Ministre de l'enseignement sup		
		D.FEDERICI, Président de l'Università di	Réponse Président de l'Università di Cor	

INTITULATI INTITULES DES MOTIONS Délibération AC (numéro, date, liens hypertexte) Quantum du vote	SINTESI MUZIONI SYNTHESE DES DELIBERATIONS	NUTIFICAZIONI LETTRES DE NOTIFICATION Date de transmission auprès des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	RISPOSTE DATES REPONSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
Délibération 21/036CAPES de Corse en l	<p>S'OPPOSE à la modification des modalités du CAPES section « langue corse » telles que fixées par l'arrêté ministériel du 25 janvier 2021 qui double les volumes et coefficients dédiés à la langue française par rapport à la langue corse.</p> <p>S'OPPONE à a mudifica di e mudalità di u CAPES sezzione « lingua corsa » cum'elle sò fissate in l'arrestatu ministériel di u 25 di ghjennaghju di u 2021 chì doppia i vulumi è cuefficienti dedicati à a lingua francese per raportu à a lingua corsa.</p> <p>DEMANDE au Ministre de l'Education Nationale de modifier l'annexe 1 de l'arrêté en remplaçant les épreuves écrites et orales en langue française par les mêmes épreuves en langue corse.</p> <p>DUMANDA à u Ministru di l'Educazione Naziunale di mudificà l'annessa 1 di l'arrestatu, rimpiazzendu e prove scritte è urale in lingua francese da e listesse prove in lingua corsa.</p> <p>DEMANDE que l'Etat et la Collectivité de Corse établissent conjointement un dispositif d'évaluation de l'enseignement de la langue corse et viennent présenter régulièrement ses résultats devant l'Assemblée de Corse.</p> <p>DUMANDA chì u Statu è a Cullettività di Corsica stabilischinu di modu cunghjuntu un dispusitivu di valutazione di l'insignamentu di a lingua corsa da presentalla di modu regulare i so risultati davanti à l'Assemblea di Corsica.</p> <p>MANDATE le Président et les membres du Conseil Exécutif, ainsi que le Président de l'Assemblée de Corse pour faire valoir cette demande auprès du gouvernement.</p> <p>DÀ MANDATU à u Presidente è i socii di u Cunsigliu Esecutivu è à u Presidente di l'Assemblea di Corsica per fà valè e nostre dumande in u so raportu cù u guvernu ».</p>	JM BLANQUER, Ministre de l'éducation n		

INTITULATI INTITULES DES MOTIONS Délibération AC (numéro, date, liens hypertexte) Quantum du vote	SINTESI MUZIONI SYNTHESE DES DELIBERATIONS	NUTIFICAZIONI LETTRES DE NOTIFICATION Date de transmission auprès des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	RISPOSTE DATES REPOSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
Délibération 21/071 Baisse de la dotation		JM BLANQUER, Ministre de l'éducation n		
PRIGIUNERI - PI				
Délibération 21/020 Retrait du statut "de				
SVILUPPU ECUNOMICU - D				
Délibération 21/038 Achat local au sein d	RENOUVELLE son soutien aux entreprises insulaires. MANDATE le Président du Conseil Exécutif de Corse à poursuivre l'action établie, y compris, avec les services de l'Etat pour développer encore et toujours la politique de conditionnalité des achats publics qui permettent d'intégrer des critères issus de l'application du code des marchés et de privilégier les entreprises locales sans porter atteinte pour autant aux règles de la concurrence. »	ADOPTE la résolution dont la teneur suit : « L'Assemblée de Corse, CONSIDERANT la situation actuelle de Pierre Alessandri et Alain Ferrandi, DEMANDE que les personnes condamnées dans le cadre de la procédure de l'assassinat du Préfet ERIGNAC se voient appliquer les mêmes droits et le même traitement que tout justiciable. CONSTATE qu'une application normale du droit conduirait à rapprocher sans délai les personnes restant détenues en suite de leur condamnation dans le cadre de ladite procédure	3/2021	

INTITULATI INTITULES DES MOTIONS Délibération AC (numéro, date, liens hypertexte) Quantum du vote	SINTESI MUZIONI SYNTHESE DES DELIBERATIONS	NUTIFICAZIONI LETTRES DE NOTIFICATION Date de transmission auprès des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	RISPOSTE DATES REPONSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
		dans le cadre de la dite procédure. DEMANDE la levée du statut de DPS les concernant. DEMANDE en toute hypothèse leur rapprochement immédiat, ainsi que celui de tous les condamnés corses incarcérés sur le Continent, conformément à ce que prévoient le droit français et européen ».		
SOLIDARITÀ INTERNAZIONALE				
Délibération 21/015 Situation de la Kana	REITERE son soutien indéfectible au peuple Kanak. S'INDIGNE de la répression policière et de l'usage de balles réelles contre des manifestants. APPELLE les protagonistes au dialogue. DECLARE que les ressources stratégiques de la Kanakie doivent être maîtrisées par les institutions Kanaks ».	J.CASTEX, Premier Ministre - 10/02/2021		